



SNAAF - 87, Boulevard de Grenelle - 75738 PARIS CEDEX 15 - tél. : 01 44 31 73 85

Actualité des Personnels Administratifs et Assimilés du Football

Crise du Football Français : La position du Snaaf

CRISE DU FOOTBALL FRANÇAIS : LA POSITION DU SNAAF.

Depuis les événements s'étant déroulés à l'occasion de la Coupe du Monde en Afrique du Sud, le football français est dans la tourmente.

Les débats, déclarations, prises de position viennent de partout, proposent tout et son contraire, suggèrent de couper des têtes, même avant d'avoir instruit les procès.

C'est le règne de la démagogie.

Pourtant, la forme aigüe de la crise actuelle n'est que l'expression de problématiques soulevées à multiples reprises dans le passé, quant à la gouvernance de notre football, aux rapports entre les différents acteurs, aux liens entre professionnels et amateurs, aux moyens à mettre en oeuvre pour développer notre football dans son élite et dans sa pratique de masse, etc.

Quelle est la position du SNAAF dans les débats actuels ?

1. L'organisation représentative des administratifs et assimilés du football entend être partie prenante des décisions qui vont engager l'avenir du sport qui emploie ses mandants.
2. Le SNAAF, comme il l'a toujours fait, entend agir en organisation **responsable** et **indépendante**.
3. Le SNAAF, parce qu'il regroupe toutes les professions qui oeuvrent à l'administration et à la gestion du football compte en son sein les meilleures compétences, qu'elles appartiennent au monde fédéral (FFF, ligues et districts) ou au monde professionnel. Il entend que les débats en cours et à venir bénéficient de ces compétences.

En conséquence, le SNAAF, dans les instances dirigeantes où il est représenté (conseils d'administration de la LFP et de la LFA), au côté des autres organisations professionnelles d'acteurs du football, et de sa propre initiative participe et participera activement à la création d'un modèle nouveau pour notre sport.

Entretiens il réaffirme que seuls ses propres communiqués et déclarations, ou ceux qu'il co-signe de manière formelle engagent son adhésion et son accord, à l'exception de tous autres.